

L'Autorité autorise l'acquisition, par le groupe Doctegestio des cliniques de l'UMG-GHM à Grenoble

Publié le 04 septembre 2020

Le 17 août 2020, le groupe Doctegestio a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif des cliniques de l'UMG-GHM présent en Isère et dans la région Rhône-Alpes Auvergne.

Les parties à l'opération

Le groupe Doctegestio est actif dans le secteur de la santé, du médico-social, du tourisme social et familial, de l'immobilier et des nouvelles technologies. Dans le secteur de la santé, il gère plusieurs cliniques, centres de santé, centres dentaires, centres optiques, centres d'audioprothèses, centre d'imagerie médicale dans les régions d'Île-de-France, de Normandie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'UMG-GHM est une union mutualiste qui exploite des cliniques et principalement, le groupe hospitalier mutualiste de Grenoble, établissement de santé privé qui participe au service public hospitalier.

L'opération envisagée n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Le groupe Doctegestio n'est pas présent sur les marchés de l'offre de diagnostics et de soins hospitaliers dans le département de l'Isère et dans la région Rhône-Alpes Auvergne.

Dans le cadre de l'analyse des effets de l'opération au regard notamment de la mise en place d'un parcours de soins envisagé par l'acquéreur, l'Autorité de la concurrence a pu écarter tout problème de concurrence compte tenu de la position limitée des parties sur les marchés concernés par l'opération.

L'Autorité a donc accepté l'opération sans conditions.

DÉCISION 20-DCC-109 DU 4 SEPTEMBRE 2020

relative à la prise de contrôle exclusif de l'Union Mutualiste pour la Gestion du Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble par le groupe Doctegestio

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)